ABN CONCEPT

Société à responsabilité limitée
Capital social : 8.000,00 euros
Siège social : 5 rue Denis Poisson
ZAC d'Archevilliers
28000 CHARTRES

SIREN 430 018 622 R.C.S. CHARTRES

=o=o=o=o=o=o=o=o=

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022/2023

Clôture 31 mars 2023

= := := := :=

1°- Proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice social 2022/2023, clos le 31 mars 2023 - Projet de résolution émanant de la gérance :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice social écoulé,

Décide, sur la proposition du Gérant, d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à la somme de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (371.467,83 €), de la manière suivante :

- aux Associés, à titre de dividendes, la somme de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS, ci	360.000,00 €
- au poste "Autres réserves", le solde, soit la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES, ci	11.467,83 €
Total égal au bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 : TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES, ci	**371.467,83 €**

Paiement des dividendes au siège social au plus tard le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires et que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net global	Abattement	Sans abattement
2019/2020	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/
2020/2021	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/
2021/2022	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/

2°- **Texte de la résolution adoptée à l'unanimité par les Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 septembre 2023 :**

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice social écoulé,

Décide, sur la proposition du Gérant, d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à la somme de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (371.467,83 €), de la manière suivante :

- aux Associés, à titre de dividendes, la somme de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS, ci	360.000,00 €
- au poste "Autres réserves", le solde, soit la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES, ci	11.467,83 €
Total égal au bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 : TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES, ci	**371.467,83 €**

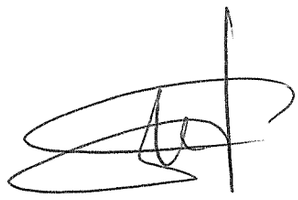
Paiement des dividendes au siège social au plus tard le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires et que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net global	Abattement	Sans abattement
2019/2020	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/
2020/2021	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/
2021/2022	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant
Monsieur Bruno LABLAINE



COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

ANNEXE

COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Désignation de l'entreprise : SARL ABN CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de **1 505 577** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **371 468** euros
L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/04/2022** au **31/03/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/03/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 3 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	22 718					22 718
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**22 718**					**22 718**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	181 901		1 155		2 912	180 145
	Instal., agencement, aménagement divers	184 940					184 940
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	116 919		12 569		21 522	107 966
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**483 760**		**13 724**		**24 433**	**473 051**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	25 040					25 040
	Prêts et autres immobilisations financières	5 607					5 607
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**30 647**					**30 647**
	TOTAL	**537 125**		**13 724**		**24 433**	**526 416**

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	19 142	3 575		22 718
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**19 142**	**3 575**		**22 718**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	120 151	30 988	2 912	148 227
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	164 398	7 410		171 808
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	109 036	5 300	21 522	92 814
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**393 585**	**43 698**	**24 433**	**412 850**
	TOTAL	**412 727**	**47 274**	**24 433**	**435 567**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	5 607	5 607	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	472 356	472 356	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	7 586	7 586	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	33 048	33 048	
TOTAL DES CREANCES	**518 711**	**518 711**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	458	458		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	34 787	27 760	7 027	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 258	49 258		
Personnel et comptes rattachés	154 604	154 604		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 989	59 989		
Impôts sur les bénéfices	14 962	14 962		
Taxes sur la valeur ajoutée	67 959	67 959		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 885	6 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 663	4 663		
Autres dettes	2 220	2 220		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**395 785**	**388 758**	**7 027**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 937
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	4 663

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/03/2023
Total des Produits à recevoir		**222**
Autres créances		**222**
BANQUE INTERETS COURUS A RECEVOIR	*222*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/03/2023**

Total des Charges à payer		**203 264**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**458**
BANQUES INTERETS COURUS	*458*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**9 116**
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	*9 116*	
Dettes fiscales et sociales		**191 469**
CONGES A PAYER	*35 089*	
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	*119 515*	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	*14 886*	
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	*17 177*	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	*4 803*	
Autres dettes		**2 220**
CLIENTS RRR A ACCORDER	*2 220*	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/03/2023	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		33 048	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		**33 048**	

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/03/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	1 000,00	8,0000	8 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 000,00**	**8,0000**	**8 000,00**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN CONCEPT** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 5 RUE DENIS POISSON 28000 CHARTRES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 3 0 0 1 8 6 2 2 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N, clos le, 31032023 Net 3	N-1 31032022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 718	AG	22 718		3 575
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	180 145	AS	148 227	31 918	61 751
	Autres immobilisations corporelles	AT	292 906	AU	264 622	28 284	28 425
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	25 040	BE		25 040	25 040
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	5 607	BI		5 607	5 607
	TOTAL (II)	BJ	**526 416**	BK	**435 567**	**90 849**	**124 398**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	472 356	BY		472 356	504 038
	Autres créances (3)	BZ	7 700	CA		7 700	43 235
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	901 625	CG		901 625	785 446
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	33 048	CI		33 048	5 977
	TOTAL (III)	CJ	**1 414 729**	CK		**1 414 729**	**1 338 696**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 941 145**	1A	**435 567**	**1 505 577**	**1 463 094**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 607 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SARL ABN CONCEPT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	729 525	777 137
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**371 468**	**202 388**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 109 793**	**988 325**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 245	79 358
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 663	57 915
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 258	22 239
	Dettes fiscales et sociales	DY	304 399	315 257
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 220	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**395 785**	**474 769**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 505 577**	**1 463 094**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	388 758	474 769
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	458	459

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.